

Les Cahiers de droit



La fonction publique canadienne et québécoise, par Patrice GARANT avec la collaboration de Marcel MORIN, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1973, 463 p.

Jean-Charles Bonenfant

Volume 14, Number 2, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/041757ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/041757ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bonenfant, J.-C. (1973). Review of [*La fonction publique canadienne et québécoise*, par Patrice GARANT avec la collaboration de Marcel MORIN, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1973, 463 p.] *Les Cahiers de droit*, 14(2), 373–374. <https://doi.org/10.7202/041757ar>

Chronique bibliographique

La fonction publique canadienne et québécoise, par Patrice GARANT avec la collaboration de Marcel MORIN, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1973, 463 p.

La meilleure façon de dire, dès le début, la qualité de cet ouvrage et les mérites de son auteur est peut-être de citer un paragraphe de la préface écrite par M^r Roch Bolduc, ancien sous-ministre de la Fonction publique au Gouvernement du Québec: « Dans cet univers complexe et mouvant des relations humaines que constitue la fonction publique dont la raison d'être est de dispenser les services de l'État, d'exécuter sa volonté, l'étude du professeur Garant, qui observe et consigne depuis un bon moment dans des articles de revue les événements, nous permet de voir comment le législateur a tenté, dans un champ précis, de répondre aux besoins changeants de notre société tout en ne perdant pas de vue les conceptions profondes d'équité et de justice qui doivent mouvoir toute communauté ».

Les lecteurs des *Cahiers de Droit* connaissent bien les écrits de M^r Garant qui, d'ailleurs, dans son dernier ouvrage, reprend des pages qui y ont déjà été publiées. M^r Garant a été un des premiers juristes canadiens-français à s'intéresser à la fonction publique et il nous livre maintenant une synthèse de ses travaux qui intéressera aussi bien les théoriciens que les praticiens.

Comme il le dit lui-même dans sa présentation, il a analysé toutes les sources: cela a produit une excellente synthèse.

L'ouvrage se divise en quatre parties elles-mêmes subdivisées méthodiquement et dont chacun des chapitres se termine par une conclusion. Dans la première partie, l'auteur étudie le cadre institutionnel et juridique de la Fonction publique aussi bien à Québec qu'à Ottawa. Il rappelle comment « en 1868, notre État provincial s'était doté d'une loi du service civil qui laissait, en fait, l'employé de la Fonction publique à l'entière discrétion du gouvernement ». Par ailleurs, précise-t-il, « le premier parlement de la Confédération édictait, en 1868, la première loi régissant le système hérité de l'époque pré-confédérative ». Notons ici deux premières fautes de références curieusement analogues, la première réf-

rence, en bas de page, devenant S.Q. 1968, Ch. 8 et la deuxième S.C. 1968, Ch. 34. Suivent des chapitres sur la nature juridique du lien entre l'État et le fonctionnaire, l'aménagement interne et la gestion de la Fonction publique, l'organisation des rapports collectifs de travail dans la Fonction publique fédérale, l'organisation des rapports collectifs de travail dans la Fonction publique du Québec, le contrôle parlementaire sur la Fonction publique.

La deuxième partie s'intitule « La carrière dans la Fonction publique » et on y traite du recrutement, de la nomination et la titularisation, de l'avancement et de la cessation des fonctions.

La troisième partie traite des devoirs et droits de l'agent du Service public avec des chapitres sur les obligations et devoirs de l'agent du Service public, le régime des sanctions et protections juridictionnelles, la liberté politique du fonctionnaire.

Dans la quatrième et dernière partie, on étudie le statut juridique de certains agents du Service public exclus de la Fonction publique à Québec et à Ottawa. Un premier chapitre porte sur le statut des membres des organismes de surveillance et de contrôle et des organismes exclusivement juridictionnels (tribunaux administratifs) et un autre chapitre étudie le statut des membres du Conseil d'administration de certaines entreprises publiques à caractère industriel, commercial ou financier. Le dernier chapitre traite du statut du personnel des entreprises publiques.

Le résumé de structure que je viens de donner permet d'imaginer la richesse de l'ouvrage alimenté par une recherche méthodique qui ne néglige aucune doctrine et surtout aucune référence jurisprudentielle. Certains chapitres, comme celui de la liberté politique du fonctionnaire, sont particulièrement passionnants. On en lira avec intérêt la conclusion: « La situation que l'on connaît actuellement au Canada et au Québec est largement satisfaisante même si elle n'est pas tellement claire, surtout au niveau fédéral. On comprend d'ailleurs que le gouvernement soit assez réticent à clarifier sa position à cause des conséquences qui pourraient en résulter. À cet égard, le gouvernement Bourassa a manifesté une attitude beaucoup plus courageuse que le

gouvernement Trudeau face aux mouvements ou partis indépendantistes. Par contre, les deux gouvernements ont fait preuve jusqu'ici de tolérance et de largeur de vue.

C'est un ouvrage qu'on lit certainement avec intérêt et profit et qui témoigne, de la part de l'auteur, une connaissance profonde de la Fonction publique dans laquelle, comme il le dit lui-même dans sa préface, il n'a tout de même pas fait carrière. Ajoutons que, comme l'auteur le fait lui-même aussi dans son avant-propos, il faut rendre hommage au travail de son collaborateur M^{re} Marcel Morin.

Je dois malheureusement me montrer moins élogieux à l'égard de la bibliographie qui termine l'ouvrage et à laquelle, comme ancien bibliothécaire et comme directeur de revue, je suis naturellement porté à attacher une certaine importance. La bibliographie c'est ce qui permet de dépasser l'auteur en consultant ses sources et parfois aussi de vérifier ses dires. La bibliographie de *La Fonction publique* est considérable et intéressante, mais elle comporte de légères erreurs et des imprécisions qui auraient pu être facilement évitées et qui parfois peuvent créer un peu de confusion chez ceux qui la consultent. Dès le début, on constate la faute fréquente des auteurs canadiens-français qui semblent vouloir, à tout prix, que Jean-Louis Baudouin, comme on le faisait pour son père Louis, soit un Beaudoin. Par ailleurs, pourquoi, à propos de l'auteur du *Traité élémentaire de droit civil*, donner le prénom de Jean-Louis et se contenter une ligne plus bas du patronyme pour l'auteur du *Secret professionnel et Droit au secret dans le droit de la preuve*. D'ailleurs, pour bien éclairer le lecteur, n'aurait-il pas été nécessaire de préciser, comme l'indique d'ailleurs le titre complet, que le *Traité* n'est pas général, mais est consacré uniquement aux « obligations ». Beaulieu avec simplement un L. ne révèle pas Marie-Louis Beaulieu. Ce qui m'a le plus intrigué est peut-être la référence suivante: Gorry, J. A. *Canadian Board at Work*, J. Willis, édct. Toronto, MacMillan, 1941. J'ai immédiatement soupçonné qu'il s'agissait plutôt de mon vieil ami J. A. Corry qui a simplement été un des neuf collaborateurs d'un ouvrage collectif édité par John Willis sous le titre de *Canadian Boards at work* dans lequel il a donné une introduction intitulée *The Genesis and Nature of Boards*. Une référence comme celle-ci ne nous renseigne guère: Fortin, Carrier, *Journal du travail*, mars 1965, p. 3. Enfin, il est dangereux, dans

la bibliographie d'un ouvrage sérieux, de suivre l'usage populaire en désignant les rapports des commissions d'enquête par le nom de leurs présidents. On peut, en conversation, parler du *Rapport de la Commission royale d'enquête Salvas*, mais dans une bibliographie, il faut mieux, je crois, écrire *Rapport des commissaires sur les méthodes d'achat utilisées au département de la colonisation et au Service des achats du gouvernement du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1960*, juin 1963.

Il peut sembler mesquin de s'attacher à des vétilles bibliographiques qui sont peu de choses en face d'un excellent ouvrage et du travail qu'il a nécessité, mais c'est sans doute parce qu'on remarque plus facilement les imperfections d'un objet de qualité.

Jean-Charles BONENFANT

La documentation juridique, par Ernest CAPARROS et Jean GOULET, Presses de l'Université Laval, Québec, 1973, 182 p., \$5.95.

Les lecteurs habituels des *Cahiers de Droit* connaissent déjà, en bonne partie, cet ouvrage, car c'est la reprise en volume, avec un certain nombre de corrections et d'améliorations, d'un long article que les auteurs avaient publié, en 1970, dans *Les Cahiers de Droit* (Vol. 11, n^o 4). Cet ouvrage inspire aussi la tenue formelle des *Cahiers* pour autant que les auteurs et la direction se montrent de bons élèves des professeurs Caparros et Goulet, tous les deux de la Faculté de Droit de l'Université Laval.

Ayant eu l'honneur de préfacer cet ouvrage, je me permets de répéter que « l'ouvrage des professeurs Caparros et Goulet n'est pas qu'un simple code typographique: il dépasse souvent la forme pour pénétrer dans la bibliographie et devenir ainsi, un excellent instrument d'initiation à la recherche ». Je me permets d'ajouter, « à une époque où, avec raison, on veut que la science du droit soit autre chose qu'un bagage de formules mémorisées, il est important non pas de tout savoir mais de savoir où tout se trouve ».

Dans un chapitre préliminaire, les auteurs donnent ce qu'ils appellent « Les notions essentielles » sur la référence et l'utilisation des signes de ponctuation dans les références et les notes infrapaginales. L'ouvrage est ensuite